



Affiché le 23/11/2009

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 novembre 2009

L'an Deux Mille Neuf,
Le dix-neuf novembre à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 novembre 2009, s'est réuni à la Mairie en Conseil Municipal, sous la présidence de Claude GUILLET, Maire.

Etaient présents :

Claude GUILLET, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Nathalie GÂTÉ, Yvon VINCENT-MORGAT, Véronique BOUËT, Olivier DESCHANEL, Françoise PICHON-TUQUET, Patrick ROSSIGNOL, Bernard BERTHELOT, Brigitte CORRE, Claudine CHOPELIN-RAPPENNE, Edwige BRACHU, Catherine COUPAYE, Stéphanie CASTELIN, Benjamin GUERRIAU, François VOUZELLAUD, Patrick BARAU, René PRAT, Catherine NEDELEC, Dominique ANÉE, Mireille GALBRUN, Gilles CAVÉ, Marie-Christine BIERLING, Claude FROTTÉ, Cédric TALBOURDET, Véronique HERVÉ-GAGNEUL, Jean-Jacques TRÉHIN, Hervé SALMON.

Pouvoirs : André CERCLIER à Catherine COUPAYE, Mickaël CADOT à Nathalie GÂTÉ, Jean-Marie BIDET à Yvon VINCENT-MORGAT, Karine COURTOIS-MAISONNEUVE à Brigitte CORRE.

Etait absente :

Sylvie BERTEL.

Madame Claudine CHOPELIN-RAPPENNE a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 33
- présents : 28
- votants : 32

N°1 : ATTRIBUTION DE PRIX CONCOURS DE DESSIN DE PRESSE

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE pour le concours ouvert aux personnes de plus de 18 ans et réservé aux amateurs à l'exclusion des agents et élus de la Ville ainsi que leur famille : un séjour détente pour deux personnes, pour une valeur totale de 900 euros.

ATTRIBUE pour le concours ouvert aux écoliers, collégiens du Département de la Loire-Atlantique, et lycéens de la Région des Pays de la Loire : un lot d'une valeur maximale de 15 euros TTC pour chaque élève des classes primées, siglé aux couleurs de la manifestation.

N°2 : CONVENTION ENTRE LA PREFECTURE ET LA VILLE DE CARQUEFOU RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE LA DEMATERIALISATION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

N°3 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la création de 3 postes d'agents recenseurs au titre des besoins occasionnels.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2010 (chapitre 012).

N°4 : CONVENTION A PASSER AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA BASE DE DONNEES BD ADRESSE V2 DE L'IGN

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention à passer avec le Conseil Général de la Loire-Atlantique relative à la mise à disposition au profit de la commune de la base de données BD ADRESSE v2. de l'IGN

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

N°5 : DOMICILE COLLECTIF FLORILEGE - AVENANT A LA CONVENTION PASSEE AVEC L'ETAT

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 2 à la convention n°44/1996/10/79-297/2/044008/024 conclue entre l'Etat, le CCAS et le propriétaire de l'immeuble abritant le domicile collectif Florilège.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

N°6 : DENOMINATION DE VOIES - LOTISSEMENTS "L'OUCHE CORMIER", "LES VOLIERS" ET "LE CLOS DES RAISINS"

Le Conseil Municipal,

ADOpte les dénominations suivantes :

« impasse de l'Etang-Hervé » pour la voie desservant les lots du lotissement « L'Ouche Cormier » depuis le chemin de l'Ouche Cormier (La Savaudière),

« impasse des Voliers » pour la voie desservant les lots du lotissement « Les Voliers » depuis la rue François-René de Chateaubriand,

« impasse du Clos des Raisins » pour la voie desservant les lots du lotissement « Le Clos des Raisins » depuis le chemin des Raisins (La Vincendière),

N°7 : LOGEMENTS TRANSITOIRES D'URGENCE - CONVENTION DE GESTION

Le Conseil Municipal,

DECIDE de porter à trois le nombre de logements d'urgence sur la Commune de Carquefou.

INSCRIT ces trois logements au Plan départemental d'hébergement d'urgence

CONFIE, par convention, la gestion de ces logements au Centre Communal d'Action Sociale qui sera chargé de solliciter leur agrément auprès de la DDASS

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

N°8 : PROJET DE CREATION D'UNE MAISON FUNERAIRE - ENQUETE DE COMMODO INCOMMODO - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

EMET un avis très favorable à la création d'une chambre funéraire rue de la Paix à Carquefou.

N°9 : ZAC DU SOUCHAIS - TRANCHES 3-4-5 - TRANSFERT DES ESPACES PUBLICS

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le transfert à Nantes Métropole de la parcelle cadastrée section BX n° 361 (voirie) dans le cadre du transfert des espaces publics des tranches 3-4 et 5 de la Z.A.C. du Souchais.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes de transferts de propriété ainsi que tout document y afférant.

N°10 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : RAPPORT ANNUEL 2008 DE LA COMMUNAUTE URBAINE NANTES METROPOLE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel 2008 de la communauté urbaine de Nantes Métropole,

PREND ACTE des différents rapports annuels cités ci-dessus.

N°11 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : DELEGATION

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de cette information.